

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° **CP-2022/06/17-1/06****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220617-lmc100000023793-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2022

Réception Préfet : 24/06/2022

Publication RAAD : 24/06/2022

OBJET : Participation au Syndicat Mixte du Pôle d'Activité de Villaroche

Le Département de Seine-et-Marne, membre du Syndicat Mixte du Pôle d'Activités de Villaroche, participe aux dépenses de fonctionnement de cette structure pour un montant de 70 000 €, qui n'a pas été réévalué depuis sa création en 2006.

Il est proposé de doubler cette participation à compter de 2022, la portant à 140 000 €, pour répondre aux dépenses croissantes de fonctionnement.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 1/07 en date du 15 décembre 2006, approuvant les statuts et l'adhésion au Syndicat Mixte d'Activité du Pôle de Villaroche,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 10,

VU la délibération du Conseil départemental n°1/01B du 16 décembre 2021 accordant au Syndicat Mixte du Pôle d'Activités de Villaroche une participation de 70 000 € pour les dépenses de fonctionnement,

VU la décision du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle d'Activités de Villaroche en date du 10 février 2022 approuvant la révision de la contribution des membres du SYMPAV,

VU la décision du Comité Syndical du SYMPAV en date du 17 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'augmenter la participation de 70 000 € au Syndicat Mixte du Pôle d'Activités de Villaroche pour répondre aux dépenses croissantes d'entretien et de fonctionnement au titre de 2022, soit une participation annuelle de 140 000 €, imputé sur le programme Soutien au développement local/Divers partenariats », opération « Participation aux organismes d'études et d'aménagement du territoire (DF 2022)».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne